



Modification préavis après accord

Par **Vincent29**, le **24/11/2014** à **14:57**

Bonjour,

J'ai eu beau chercher, je n'ai pas réussi à trouver réponse à ma question sur le forum.

J'ai donné ma démission le 29 Octobre 2014 en annonçant rester à mes fonctions jusqu'au 23 Janvier 2015, malgré un préavis légal de 2 mois seulement. J'ai souhaité rallonger mon préavis au-delà de la durée légale afin d'aller au bout du projet en cours.

Mon employeur a accepté cela par courrier en retour.

La semaine dernière, mon employeur a annoncé un plan de sauvegarde de l'emploi avec 50% de licenciements. Etant donné les difficultés morales et sociales, le projet que je souhaitais finir avant mon départ ne sera jamais terminé. Je souhaite donc raccourcir mon préavis à sa juste durée légale, pour un départ fin Décembre.

Mon employeur est-il en droit de refuser cette demande? Je souhaiterais m'en assurer avant de demander.

Merci, Vincent

Par **P.M.**, le **24/11/2014** à **17:15**

Bonjour,

Déjà l'employeur n'est pas forcé d'accepter que vous rallongiez le préavis maintenant que vous faites volte face, il faudrait déjà connaître sa position...

Par **Vincent29**, le **24/11/2014** à **18:45**

Certes. Merci de votre réponse. Mais c'est justement avant de lui demander que j'aurai aimé savoir si un refus de sa part est légal.

Par **P.M.**, le **24/11/2014** à **19:08**

La Loi ne prévoit déjà pas que le salarié puisse allonger la durée du préavis et la Jurisprudence non plus...

La Loi ne prévoit pas et encore moins le volte face alors, si un nouvel accord peut être conclu, autant que cela s'arrange comme ça, car ça ferait juste pour engager une procédure juridique...

En plus, si l'employeur accepte, il n'y a plus de question à se poser et s'il refuse, il serait temps de se la poser...